

Groupe de référence des donateurs

Utilisation par les donateurs d'informations basées sur la comptabilité de caisse ou la comptabilité d'exercice :
Rapport des réunions des DRG, janvier et avril 2022

Contexte

Le projet IFR4NPO vise à élaborer des lignes directrices pour répondre aux besoins des lecteurs des rapports financiers à usage général des organismes sans but lucratif (OSBL). Dans le document de consultation du projet publié le 28 janvier 2021, le chapitre 3 de la partie 1 examinait les avantages et les inconvénients de la comptabilité de caisse, de la comptabilité d'exercice modifiée et de la comptabilité d'exercice. Le document concluait : "Si l'on examine la comptabilité de caisse, la comptabilité d'exercice et la comptabilité de caisse modifiée au regard des objectifs des lignes directrices, il est clair que pour la plupart des entités, la comptabilité d'exercice présente les plus grands avantages et les inconvénients les moins importants".

Cependant, malgré les avantages de l'orientation en comptabilité d'exercice, de nombreux donateurs peuvent exiger que les rapports d'utilisation des subventions soient soumis sur la base de la trésorerie. Les réunions de janvier et d'avril 2022 du Groupe de référence des donateurs ont cherché à comprendre si et pourquoi les donateurs exigent des rapports sur la base de la trésorerie ou sur la base modifiée, et à explorer l'appétit pour l'information et l'harmonisation de la base de comptabilité d'exercice.

Lors de sa réunion de mai, le groupe consultatif technique a convenu que la rédaction d'un format pour une déclaration supplémentaire et facultative des donateurs, dans le cadre des états financiers à usage général, serait dirigée par Humentum avec une contribution particulière du groupe de référence des donateurs.

Les donateurs exigent-ils toujours des rapports sur la base de la trésorerie ?

L'affirmation, souvent formulée par les NPO, selon laquelle les donateurs exigent des rapports sur la base de la trésorerie n'a pas été fortement soutenue par les membres des DRG. Voici quelques commentaires :

- Nos accords ne sont pas nécessairement explicites quant à la base comptable requise pour les rapports de dépenses.
- L'accent est mis sur l'établissement de rapports par rapport au budget, et la base comptable peut ne pas être claire dans les deux cas.
- Il peut y avoir une hypothèse implicite sur la base, par exemple si le budget inclut des éléments de capital, ou si le format montre le mouvement des soldes de trésorerie.
- Notre personnel est formé à la lecture des rapports préparés sur la base de la comptabilité de caisse, de la comptabilité modifiée et de la comptabilité d'exercice.
- L'USAID a attiré l'attention sur le [chapitre 591 de l'ADS, section 5.1](#), qui fait référence à un "tableau des dépenses des récompenses de l'USAID" dans les états financiers à usage général préparés conformément aux US GAAP ou aux normes comptables internationales (qui sont tous basés sur la comptabilité d'exercice). La référence au "Fund Accountability Statement" a été supprimée en juin 2021.
- Le cycle des avances de paiement des donateurs, des dépenses et de la liquidation par les bénéficiaires et de la demande de la prochaine tranche de fonds est nécessairement axé sur la trésorerie.

Quels types de rapports financiers à usage spécifique les donateurs exigent-ils ?

L'analyse des commentaires des membres a révélé des références à deux types ou objectifs distincts de rapports, bien que ceux-ci puissent également être fusionnés dans la pratique.

- Les rapports de dépenses de fin d'année, de fin de projet ou intermédiaires, où l'accent est mis sur la **responsabilité des fonds** et la réalisation des objectifs du projet. Ces rapports sont plus susceptibles d'être soumis à des processus d'audit formels.
- Des rapports intermédiaires sur l'utilisation des fonds et les prévisions, où l'accent est mis sur le **flux de trésorerie pragmatique** - en veillant à ce que les bénéficiaires aient suffisamment, mais pas trop, de liquidités pour les besoins du programme. Ces rapports peuvent être soumis à différents niveaux de contrôle, en fonction du risque, et sont souvent axés sur la détection des abus potentiels.

Le deuxième type se concentre nécessairement sur l'utilisation, les soldes et les besoins de trésorerie. Le premier type offre davantage de possibilités de flexibilité en matière de base comptable.

Lorsque les donateurs exigent des rapports sur la base de la trésorerie, ou en mettant l'accent sur les soldes de trésorerie, quelles en sont les raisons ?

Les membres ont mentionné quatre raisons principales :

- **Financement restreint** : Les bailleurs de fonds qui ont accordé un financement non restreint ont noté que la nécessité d'établir des rapports sur la base de la trésorerie est liée principalement à la pratique de l'octroi de subventions restreintes.
- **Pragmatique** : libérer des liquidités pour le bénéficiaire - la demande de paiement est une demande de liquidités, et l'approbation dépend souvent de la démonstration que la tranche précédente a été dépensée.
- **Conformité** : L'IRS aux États-Unis exige que les dépenses caritatives soient déclarées sur la base de la trésorerie. Au Royaume-Uni, le département du Trésor exige que les fonds soient versés en fonction des besoins plutôt qu'à l'avance.
- **Capacité du bénéficiaire** : Certains bénéficiaires ne disposent pas du personnel ou des systèmes nécessaires à une comptabilité d'exercice plus complexe. Les membres du DRG ont noté que, lorsque le renforcement de cette capacité présente un avantage pour l'OSBL, les bailleurs de fonds devraient s'y intéresser.

Le niveau de flexibilité concernant la base varie-t-il en fonction du type de coût ?

En raison de la nature implicite plutôt qu'explicite des exigences de la plupart des financeurs, il n'a pas été facile de répondre à cette question. Voici quelques commentaires

- Lorsqu'une subvention comprend des fonds pour des **dépenses d'investissement**, les donateurs sont intéressés par l'achat de l'actif (base de trésorerie), plutôt que par son amortissement dans le temps (base de comptabilité d'exercice).
- Lorsqu'une subvention comprend une contribution aux frais généraux ou aux **coûts indirects**, il est intéressant de veiller à ce que les coûts annuels ou forfaitaires (tels que les assurances, les loyers ou les audits) soient répartis sur les périodes concernées afin d'éviter une attribution inéquitable de ces coûts à des périodes ou des subventions particulières.
- Pour d'**autres types de coûts**, tels que les salaires, les dépenses de programme payées à l'avance ou à terme échu, et les articles achetés pour la distribution, il n'y a pas eu de consensus, mais des exemples ont été mentionnés où les demandes des bénéficiaires de subventions pour des

traitements spécifiques ont été prises en compte et acceptées lorsque cela était raisonnable.

- En termes de périodes de subvention, il existe souvent des **règles d'éligibilité strictes concernant le calendrier**. Les coûts doivent être encourus pendant la période de subvention. Par exemple, un paiement en espèces au cours de la période concernant des coûts pour des périodes ultérieures ne serait pas admissible. Certains organismes subventionnés ont mentionné qu'ils accordent quelques mois aux bénéficiaires pour finir de payer les biens et services utilisés pendant la période de subvention mais payés plus tard.

La comptabilité de caisse ET la comptabilité d'exercice sont-elles inévitables ?

Les membres ont noté que même dans leurs propres institutions, et pour bon nombre de leurs plus grandes ONG nationales subventionnées, ils tiennent des livres et produisent des rapports sur la base de la comptabilité d'exercice pour obtenir des informations financières fiables et se conformer aux normes comptables. Mais ils doivent également préparer des rapports à des fins fiscales et pour leurs propres donateurs sur une base de caisse.

Cela nécessite des compétences techniques en matière de rapprochements et une sophistication des systèmes comptables afin que les rapports puissent être exécutés avec ou sans ajustements de la comptabilité d'exercice. Dans certains cas, la solution consiste à tenir plusieurs séries de livres pour les différents objectifs. Les membres se sont demandés si la tentative de relever ce défi par une approche d'harmonisation était même théoriquement possible, et si le renforcement des capacités des OBNL était la seule approche possible.

Tout en reconnaissant le défi considérable que cela représente, le projet cherche à trouver des solutions qui peuvent être pratiques pour un grand nombre de petites ONG à travers le monde qui ne disposent pas de l'expertise technique requise et de systèmes comptables sophistiqués.

Les membres ont exprimé le souhait de voir les projets de formats et d'exemples possibles le plus tôt possible.

Conclusion

Les membres du DRG ont clairement indiqué qu'il existe un certain nombre de pratiques différentes en matière de comptabilité de caisse et de comptabilité d'exercice, et ce pour diverses raisons. Beaucoup ont exprimé leur intérêt à



apprendre les uns des autres, à développer des approches cohérentes et à soutenir l'harmonisation dans l'intérêt de leurs bénéficiaires et de la professionnalisation de la comptabilité des organisations à but non lucratif au niveau mondial.